

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Convocation du 2 avril 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 11 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Nathalie LEGRAND
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Anne-Laure BELLARD
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 02/04/2024
Affichage : 11/04/2024

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEUVELINE

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023 et propose de les maintenir pour 2024.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide les taux d'imposition suivants :

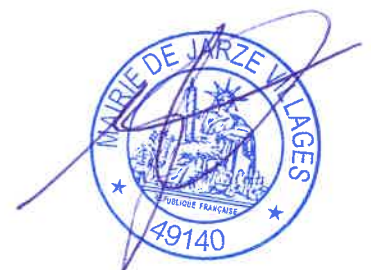
Taxe foncière bâtie 46.10 %

Taxe foncière non bâtie 35.29 %

Taxe d'habitation 15.74 %

Le produit attendu s'élève à **1 143 602 €**

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.



Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20240408-DEL08042024021-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 038 058	46,10	120,95	2 122 000	978 242	46,10	978 242
Taxe foncière non bâties (TFNB)	299 720	35,29	125,22	312 600	110 317	35,29	110 317
Taxe d'habitation (TH)	298 669	15,74	52,53	349 700	55 043	15,74	55 043
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					1 143 602		

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 143 602

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxes	8	9		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		46,10	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 143 602		35,29	
Taxe d'habitation (TH)	1 143 602 = 1,000000		15,74	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
		0		34 829	0	0	23 041	57 870

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 143 602		57 870		1 201 472

A ANGERS
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
MICHEL DERRAC
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 09 avril 2024
 Pour la Préfecture,
 Pour la Commune,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accusé de réception en préfecture
09-2025-023-24-03-08-D-2402117-11/04/2024
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de répartition : 11/04/2024

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
Personnes de condition modeste
Taux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
Taux locaux industriels
Logements sociaux : exo de longue durée

1 067
0
22 158
0

Taxe foncière non bâtie

11 604

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

103 492

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

52 118

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

--

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

286 900
62 800
22 486
22 881

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,023773
23,37
21,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,34	123,35	2,50000	120,85
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	43,81	127,05	1,83000	125,22
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,27	63,18	10,65000	52,53
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National >>>
b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental >>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>

23,07